ÉCOLOGIE

Détruire un potentiel de production d'énergie renouvelable aujourd'hui, c'est mettre des vies humaines en danger demain...

par Patrice Cadet
directeur de recherche IRD

Et pourtant, ils tournent ! Tout comme Galilée, c'est ce que murmurait chaque propriétaire de moulin lorsqu'il sortait du tribunal préfectoral de l'inquisition administrative, qui lui rappelait inlassablement que son moulin n'ayant plus d'usage, mais que des inconvénients, il fallait le détruire, alors que les faits et travaux scientifiques prouvent manifestement le contraire....

Mais même dans nos rêves les plus révolutionnaires, aucun de nous n'a jamais souhaité qu'une pandémie aussi terrible que le coronavirus ne vienne conforter notre point de vue et nous laisser espérer qu'elle pourrait semer le doute dans l'esprit des inquisiteurs du 21e siècle. En effet, le confinement rendu obligatoire pour stopper la maladie, a révélé quelque chose de tout à fait incroyable, impensable, inimaginable : les moulins ont un usage ! Les médias en ont largement fait écho. Durant cette période, beaucoup d'entre eux ont fourni par exemple de la farine (c'est incroyable comme conversion pour un moulin !), produit de première nécessité en pareil circonstance, et de l'énergie, le tout, en circuit court, limitant tout risque sanitaire et industriel, puisque quand l'usinier tombe malade et ne peut plus s'occuper du moulin, celui-ci s'arrête sans aucune conséquence pour la vie humaine ou pour l'environnement, ce qui ne serait pas le cas dans une centrale nucléaire. Si un faible nombre de ces moulins a pu être au service de la population durant ce confinement, c'est parce que les autres sont bâillonnés par l'administration ; mais on s'est rendu compte à cette occasion que tous pouvaient le faire à moindre frais, à condition de leur conserver leur force motrice : l'accès à l'eau.

Galilée a dû attendre 350 ans pour être réhabilité officiellement, nous attendons depuis 15 ans, mais à la différence de Galilée au 17e siècle, les inquisiteurs de l'époque n'ont pas pu contraindre le soleil de tourner autour de la terre, alors que ceux d'aujourd'hui campent sur leurs positions et continuent de détruire les moulins et leurs seuils, bien qu'ils aient maintenant conscience que nous en aurons besoin à l'avenir. C'est pourtant l'axe principal des prochains SDAGE des Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie, en particulier.

La guerre contre le Covid 19

Pour la seconde fois en deux ans, le Président de la République Française a annoncé avec gravité que le pays était en guerre. La première fois, c'était contre le changement climatique et la seconde fois, contre le coronavirus. Dans les deux cas, il a demandé l'aide et la mobilisation de tous. Il faut dire que les mesures prises en Chine pour isoler une ville entière de plusieurs millions d'habitants, la construction d'un hôpital en quelques jours et les images des tombes alignées dans les cimetières étaient particulièrement inquiétantes.

Aujourd'hui, nous pouvons être rassurés, le pays semble avoir maîtrisé le coronavirus et pourtant, c'était mal parti ! Les premières batailles se sont soldées par des échecs retentissants : pas de masques, ni de protections pour nos soignants, pas assez de respirateurs, pas de gel hydroalcoolique, pas de tests... Mais comme dans toute guerre, lorsque l'on demande à la population de résister, elle s'organise et les maquis se mettent en place. Dans les hôpitaux, les maquisards-soignants ont réorganisé les services de réanimation pour accueillir le maximum de malades, les infirmières se sont taillées des blouses de protection dans des sacs poubelles, des centaines de personnes se sont mises à fabriquer des masques (de 0 entreprise en mars, le pays en avait 250 en avril !). Des dizaines de laboratoires ont proposé leurs services pour faire des tests, des ingénieurs ont créé des chaînes de fabrication pour monter des respirateurs, des pharmaciens ont investi des rues pour fabriquer des quantités énormes de gel hydroalcoolique... Mais pour faire tout cela, il a fallu neutraliser le plus sournois des ennemis dont l'objectif est de bloquer toutes initiatives dans notre pays : notre administration. Ce n'est que quand cette administration a pu être court-circuitée, déconnectée, bâillonnée, que le gouvernement, tout comme la population, ont enfin pu se battre contre la pandémie, avec le succès que l'on connait. Même l'arme suprême : les « cavaliers législatifs », sont restés dans leurs casernes au lieu d'être brandis à chaque initiative parlementaire qui pourrait rogner la toute-puissance de l'administration. L'exemple le plus flagrant concerne incontestablement les masques indispensables aux soignants. L'administration a érigé tellement de normes et de règles pour maintenir le pays sous sa domination, qu'il fût impossible de les acheter en urgence, alors qu'à l'instant où les commerçants, dont c'est le métier, ont été autorisés à en vendre, ils en ont obtenus pour toute la population en une semaine ! Tout cela nous conduit à tirer une conclusion effarante de cette pandémie, c'est que si les soignants ou la population n'avaient pas désobéi, il y aurait eu un nombre beaucoup plus important de morts dans notre pays. En revanche, comme « à quelque chose malheur est bon... », cette pandémie aura au moins eu le mérite de montrer que le dynamisme et la créativité des Français pour défendre leur pays est toujours bien vivant, malgré des dizaines d'années d'obscurantisme administratif. L'espoir pourrait renaître dans d'autres domaines, comme celui de la gestion négative de l'eau qui nous est imposée, d'autant plus que cette fois les médias ont enfin largement dénoncé ces blocages et s'ils arrivent à convaincre nos élus d'agir alors peut-être que ceux-ci s'engageront enfin dans une seconde révolution française, de velours cette fois, plus de 200 ans après la première, dont l'objectif sera la reprise du pouvoir et le symbole, le démantèlement de la bastille administrative.

La guerre contre le réchauffement climatique

Puisque le Covid19 a révélé que nous savons encore nous battre, comment se fait-il que pour la guerre déclarée contre le

Éditorial

par Alain Forsans, président de la FFAM

Cette fin d'été 2020 est à marquer dans les annales de la FFAM, par un effet de circonstances, un journaliste de la presse nationale a découvert le dogme que subissent les moulins hydrauliques patrimoniaux de la part du Ministère.

Alain Guédé du Canard enchaîné a ouvert le feu le 18 août en parlant du décret du 30 juin 2020 par un article dont voici quelques extraits : « Ce décret autorise les services de l'état à « effacer » la majorité des retenues d'eau après une simple déclaration » « Ce clin d'œil aux écologistes des villes indigne les écologistes des champs qui dénoncent un attentat contre le patrimoine sans compter sur l'anéantissement d'un potentiel hydroélectrique ».

Il est suivi par Laurent Miguet du Moniteur le 28 août : La poudrière des moulins hydrauliques de France flambe depuis le 30 juin. L'ancien Premier ministre Edouard Philippe en a allumé la mèche juste avant de quitter Matignon, en signant un décret qui présente toutes les apparences de la réglementation estivale décidée en catimini pour tromper la vigilance des associations de défense des propriétaires de moulins.

Le 01-09.20 Bertrand Rouzies de Médiapart enchaine : « Troisième plus important patrimoine du pays, avec des dizaines de milliers d'ouvrages pluriséculaires, le patrimoine molinologique hydraulique, traité comme un vulgaire « obstacle à l'écoulement des eaux », a vu son sort scellé, comme cadeau de départ empoisonné, par un décret d'Édouard Philippe écrit sous la dictée des lobbies écocidaires, sous couvert d'écologie. »

Eric de la Chesnais du Figaro écrit le 03 septembre : Une surinterprétation des textes européens par l'administration française, en l'occurrence la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de la Transition écologique. Un zèle que le gouvernement a récemment décidé d'encourager en publiant le décret du 30-06-2020 permettant aux agences de l'eau de continuer plus facilement l'arasement des barrages, sans faire d'enquête publique ou d'étude d'impact.

La chaine de télévision FR3 national prépare un reportage sur les méfaits des arasements, espérons que cela entrainera les autres.

Aujourd'hui la presse internationale s'intéresse aussi à nos problèmes, ces articles de qualité écrits par des journalistes confirmés nous confortent dans notre lutte pour la sauvegarde de nos moulins et de leurs seuils. Cette vague issue d'une action de terrain par une association territoriale, en l'occurrence la Sarthe, nous incite à multiplier nos actions envers les élus parlementaires, c'est d'eux que viendra notre salut.

Dès l'installation de la nouvelle ministre, la FFAM a sollicité un entretien, une audition à la Commission du Développement Durable de l'Assemblée Nationale est en attente de réponse, le dépôt d'un Recours en Conseil d'Etat contre le décret du 30 juin a été déposé avec FHE, la FDMF et ARF et nous sommes sollicités par les médias nationaux tous les jours, profitons de cette avancée pour rencontrer nos élus, des propositions de projets de lois ou autres interventions parlementaires peuvent émerger de ces rencontres.

Agissons tous ensemble, notre succès médiatique est dû à une conjonction d'actions locales, la FFAM est là pour les soutenir, les coordonner, pour éviter les dissonances nuisibles à notre image, le monde des moulins doit rester uni face à ce dogme que nous impose la D.E.B.

changement climatique deux ans plus tôt par le même Président de la République, avec les mêmes mots chocs, il n'y ait pas eu de mobilisation de la population, et strictement aucun résultat ? Nos émissions de CO2 ont continué à grimper, année après année, malgré nos engagements solennels pris devant le monde entier durant la COP 21 ? La réponse est maintenant évidente, sans augmentation du nombre de victimes susceptible d'engorger notre service hospitalier, le gouvernement n'a pas pris la peine de neutraliser l'administration et ses experts inféodés, ni de créer son propre comité de vrais scientifiques, chercheurs indépendants, discrets et objectifs, prêts à analyser tous les résultats scientifiques sans exception et pas seulement ceux qui servent leurs propres intérêts.

Il faut croire que le dérèglement climatique ne fait pas vraiment peur, essentiellement parce qu'il n'est pas facile d'identifier ses victimes directes, en tout cas pas chez nous, parce qu'ailleurs, dans des pays pauvres et lointains, ceci est une autre histoire. Ce qui est étonnant c'est que, même si quelques écrivains et scientifiques plus ou moins chevelus l'avaient imaginé, l'ampleur de la pandémie actuelle était plutôt imprévisible. L'absence de virulence du H1N1, pour lequel nous étions apparemment tout à fait prêts, a renforcé notre sentiment d'invincibilité. Sinon, nos stocks de masques n'auraient pas été détruits et les entreprises qui fabriquaient des médicaments n'auraient pas été délocalisées. A l'inverse, même s'il est impossible de savoir ce qui va se passer, la pandémie climatique, est, elle, totalement prévisible. Mais les preuves sont indirectes. Le parallèle le plus flagrant apparaît pourtant dès que l'on place côte à côte la courbe de mortalité du Covid19 et celle du réchauffement climatique. La similitude est évidente et tout le monde peut imaginer que si ce processus se poursuit, il va se passer la même chose que pour le Covid, mais quand ? Et c'est précisément ce délai qui permet à certains groupes et aux décideurs de faire des choix parmi les mesures qu'il faudrait prendre pour ralentir le phénomène, y compris parmi celles qui sont capables de réduire immédiatement les émissions de CO_2, comme les moulins, ce qui est tout de même incroyable.

Pourtant, à l'inverse du coronavirus, pour lequel il n'existe pour le moment aucun

Décès en France liés au Covid 19

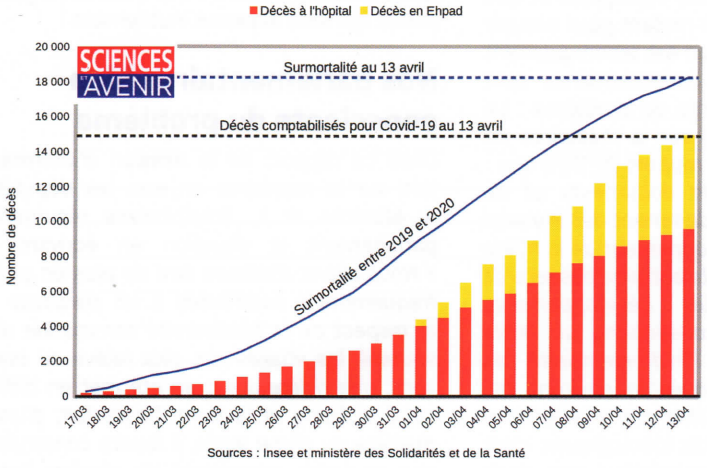

Sources : Insee et ministère des Solidarités et de la Santé

La température globale depuis 1880 selon le GISS et la NOAA

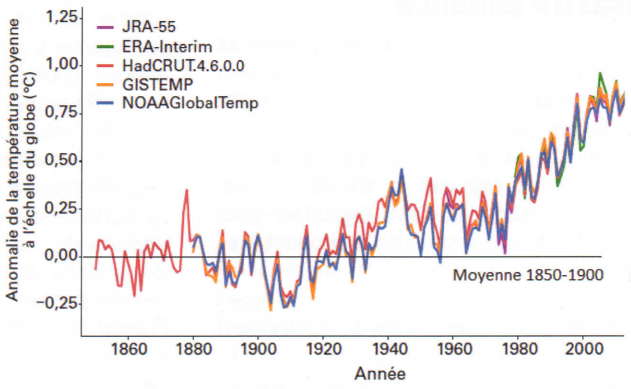

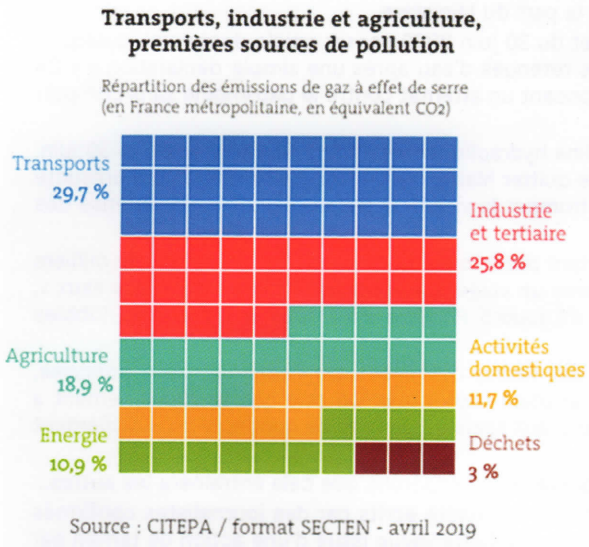

remède, ni vaccin, nous connaissons parfaitement les remèdes contre le réchauffement climatique. A la différence d'un vaccin dont l'action est immédiate, celles indispensables pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ne commenceront à être efficaces qu'après un délai aussi long que celui qui sera nécessaire au climat pour devenir létale pour la population des pays riches, probablement un siècle, ce qui ne nous laisse théoriquement aucune chance de nous en sortir. Il faut donc agir maintenant en direction du responsable de nos problèmes, le CO_2, et oublier tout le reste. Par exemple, que notre pays n'étant responsable que de moins de 1 % des émissions mondiales, les sacrifices demandés à la population française doivent s'accompagner d'un effort similaire au niveau mondial, sinon, quoi que nous fassions, nous serons finalement autant pénalisés que les autres, tout en ayant souffert beaucoup plus ! En revanche les actions qui concernent notre environnement local, sont de nature à nous protéger un peu plus longtemps.

Un risque dilué par une montée en puissance à peine perceptible du désastre annoncé

Tout laisse à penser que les premières victimes ne sont peut-être pas encore nées et que quand une mortalité inquiétante dans la population humaine apparaîtra, nous ne serons plus là, ni ceux qui aujourd'hui contribuent à aggraver la situation. C'est cette incertitude qui est exploitée pour faire détruire des installations productrices d'énergie renouvelable, au nom de la sacro-sainte biodiversité aquatique qui s'éteint pourtant pour des raisons totalement différentes que l'accès à des frayères où les poissons ne sont plus retournés depuis 1 à 2 siècles. C'est encore une fois masquer la réalité, parce que la biodiversité ne s'éteint pas, elle évolue comme elle le fait depuis la nuit des temps, mais les espèces qui vont s'installer ne seraient pas intéressantes à pêcher ! D'où l'alerte lancée par les pêcheurs qui n'hésitent pas à préconiser des mesures, comme l'effacement des seuils et barrages, qui sont pourtant connues pour anéantir aussi les autres composantes de la biodiversité aquatique : reptiles, batraciens, oiseaux, insectes etc... On croit rêver, mais c'est pourtant vrai puisque notre pays est en train de détruire des barrages en service, comme sur la Sélune, pour 1 500 saumons virtuels, au détriment par exemple des loutres, animal protégé, mais aussi un nombre incalculable de moulins capables de produire tout de même environ 6 TWh d'énergie hydroélectrique renouvelable, et économiser tout de même 6 ou 7 000 000 de t de CO_2 par an ! Quantité négligeable répète le ministère par rapport aux 550 TWh produit en France, correspondant probablement à un ou deux des petits carrés verts figurant sur ce schéma publié par le journal « Le Monde », sans oublier des soi-disant « inconvénients écologiques » totalement imaginaires. Mais le moment venu, dans un siècle, ces quelques TWh négligés aujourd'hui auront un impact équivalent à la pénurie de masques qui a mis en danger et même coûté la vie à des soignants au tout début de la crise virale. Autrement dit, les associations et le ministère de la Transition écologique qui nous annoncent l'apocalypse si chacun d'entre nous ne lutte pas contre le réchauffement climatique, ralentissent en sous-main la production d'énergie renouvelable, au nom de leur « biodiversité aquatique personnelle », le meilleur moyen d'être certain d'avoir un jour raison. Pourtant, l'AFB/OFB a écrit que 90 % des seuils de moulins ne sont pas des obstacles à la continuité écologique et que l'équipement des 10 % restant pour assurer la continuité écologique est techniquement simple. Même nos parlementaires sont parfaitement conscients du problème : La mission d'information sur la ressource en eau indique dans son rapport (N°1101) que : *« Cette multitude de documents et de procédures a bien évidemment des impacts négatifs pour le développement de la filière hydroélectrique car elle entraîne des retards importants dans les développements de projets, et par conséquent, un faible développement de l'hydroélectricité en France (10 MW autorisés/an environ), qui est l'énergie renouvelable par excellence ».* Le résultat de ces choix idéologiques, c'est qu'une partie de la population sera donc victime, par procuration, d'une « cruauté idéologique » en tout point similaire à celle de l'inquisition au 13e siècle, puisque destinée à permettre à quelques personnes de conserver certains privilèges au détriment des hommes et de la nature.

Le coup de grâce : la pénurie d'eau

La continuité écologique vise à rétablir la libre circulation des poissons et des sédiments (le reste de la biodiversité n'a qu'à se débrouiller !). Toutefois, elle ne peut exister que si le milieu dans lequel ce déplacement doit se faire existe en permanence : l'eau. Or, ces dernières années et surtout en 2019, l'eau a manqué sur 90% de notre territoire. Nombreuses furent les petites rivières en tête de bassin qui se sont retrouvées complètement à sec. Même les trous d'eau, portés aux nues par les pêcheurs, comme étant plus utiles que les retenues « qui réchauffent l'eau », n'ont pas résisté à plusieurs mois de sècheresse. Et pour cause, quand vous voulez faire cuire un œuf, vous ne prenez pas une bassine de 100L mais un tout petit récipient pour que ça chauffe plus vite ! Selon le même principe, les retenues des moulins ne se sont souvent pas asséchées complètement malgré l'évaporation, puisque le volume est plus grand, et même si l'eau était plus chaude, plus polluée, que tous les gros poissons étaient morts, les plus petits ont survécu en grand nombre et ont pu repeupler la rivière dès le retour de l'eau plusieurs mois plus tard.

Bravo et merci devraient dire les pêcheurs, mais non, ils réclament tout de même la destruction des seuils ! A la préfecture de la Loire, un seuil de 20 cm de haut a même été retenu comme « prioritaire », certainement pas parce qu'il aurait un impact sur le déplacement des poissons ou des sédiments, vu la hauteur, c'est impossible, mais parce qu'en l'effaçant, « on va libérer x km de rivière », une terminologie qui démontre si besoin était que la destruction des seuils est bien une affaire d'idéologie, totalement irrationnelle, et d'autant plus facile à mettre en œuvre que c'est de l'argent public qui sera dépensé inutilement !

Nos parlementaires bien conscients du problème

Dans ce rapport de la mission d'information sur la ressource en eau, les députés A. Morenas et L. Prud'Homme résument parfaitement la situation en écrivant : *« Nous allons d'ailleurs être de plus en plus fréquemment confrontés à un paradoxe : le respect de la biodiversité commande de soutenir les étiages car, cela relève du bon sens, une rivière à sec en été met en difficulté la faune et la flore. De ce fait, d'une manière ou d'une autre, il faudra construire des ouvrages permettant de stocker l'eau*

pour sécuriser l'approvisionnement des utilisateurs certes, mais également dans l'intérêt de la nature afin de limiter l'impact dommageable du réchauffement climatique ».

Nous sommes totalement d'accord avec eux. Le bon sens, c'est évidemment de conserver tous les points d'eau permanents créés par les seuils échelonnés sur tout le linéaire des rivières, capables de conserver au moins une partie de cette biodiversité aquatique qui varie avec les habitats et les caractéristiques de l'écosystème, de la source à la confluence avec le fleuve. Au nord du département de la Loire, le syndicat de rivière indique que plusieurs rivières qui se jettent dans la Loire présentent toutes un risque global de non atteinte d'un bon état au sens de la DCE, sauf une, la seule sur laquelle se trouvent deux barrages dont les lâchers d'eau évitent l'assèchement complet en étiage, alors que toutes les autres en souffrent, rendant logiquement inutile les aménagements visant à restaurer la continuité écologique. Cette restauration est également impossible sur la rivière en bon état puisqu'il y a deux barrages de plus de 40 m de haut (Rouchain et Chartrain) qui empêchent l'accès à la tête de bassin, donc bloquent définitivement la continuité écologique. Mais par un tour de passe-passe administratif, dans le tableau de synthèse du syndicat de rivière, il n'y a rien de mentionné dans la colonne « obstacle à l'écoulement » !! Ces barrages ne sont pas pris en compte, ce ne sont pas des obstacles, alors que les petits seuils de moulins sur les autres rivières sont indiqués comme obstacles dégradants. C'est encore une fois par une approche totalement subjective et partisane, que le syndicat de rivière poursuit une idéologie « parisienne », alors même qu'elle va au détriment de l'objectif écologique poursuivi et nuit à l'activité rurale territoriale.

Le rapport parlementaire met aussi le doigt sur les solutions les plus évidentes en mentionnant : *« Comment faire face à une concentration dans un espace-temps plus restreint des précipitations, éviter qu'elles ne repartent à la mer et ne donnent lieu à des inondations et faire en sorte qu'elles aillent alimenter les nappes phréatiques ? »*, *observation qui les amènent logiquement à proposer : « La mise en place de retenues collinaires et de retenues de substitution permet alors de stocker l'eau avant le printemps et l'été et de limiter les prélèvements sur les périodes les plus tendues ».* Au final, ceci à reviendrait à stocker de l'eau en dehors des rivières et, si la restauration de la continuité écologique se poursuit en l'état, à la faire disparaître dans les rivières en éliminant les petits ouvrages qui sont en mesure de la stocker sur son linéaire. C'est absurde. D'autant plus que la baisse de la ligne d'eau accentuerait la vitesse de dessèchement, limiterait le remplissage des nappes et conduirait les utilisateurs à recourir plus massivement à l'irrigation. Une ineptie que soulignent aussi les parlementaires : *« Le soutien des étiages en été est une nécessité évidente pour maintenir une quantité minimale d'eau dans les cours d'eau nécessaires à la vie. Cette action implique la création ou l'amélioration d'ouvrages, en particulier de retenues ». « Le sujet qui sera le plus important dans un futur proche est celui de la rareté de l'eau, avec le souci de l'alimentation en eau potable dans certains secteurs et le maintien de débits suffisants dans les cours d'eau pour maintenir tous les usages ».* Mais rien n'y fait, toute la chaîne de décision, de la DEB, au syndicat de rivière n'a qu'une seule obsession : détruire les seuils coûte que coûte. Ce rapport parlementaire découle tout simplement du bon sens, il prolonge parfaitement ce que la FFAM défend depuis plusieurs années. C'est tellement évident et urgent pour le vulgum pecus que tout le monde s'attend à ce que ces idées se traduisent en actions à travers les SDAGE en préparation dans les Agences de l'eau, d'autant plus qu'il y a urgence. Eh ! bien pas du tout, au moins deux agences de l'eau, probablement les plus infiltrées par les « Savonarole de l'environnement », Seine-Normandie et Loire-Bretagne continuent de mettre en première ligne « la prime à la casse » des seuils, alors que tout le monde sait pertinemment que ça aggrave la pénurie d'eau, n'apporte aucun résultat sur les communautés de poissons (évidemment, ils ne vivent pas sur le sable !), ni sur la qualité de l'eau comme le prouve l'état des lieux du bassin. Un désastre en perspective. Comme pour le Covid 19, l'administration, une fois de plus, impose ses propres volontés au détriment de l'intérêt général et de activités agricoles et économiques de nos territoires ruraux, tout autant que leur participation à la transition énergétique avec l'hydroélectricité. Nos élus, qui logiquement dirigent la France, sont totalement impuissants face à cette machine à laquelle ils ont donné le pouvoir de modifier les lois qu'ils pourraient voter. Dans ce domaine, le cas du L214-18-1 est emblématique. Les propriétaires de moulin respectueux de la loi n'ont jamais manifesté dans les rues et force est de reconnaître que du coup, ils n'ont jamais été reçu par le chef de l'Etat pour être écoutés...

Conclusion

Ce qui est incroyable, c'est que nos moulins conçus il y a 2 000 ans pour produire de la farine et transformer d'autres produits agricoles de première nécessité, sont devenus au Moyen Âge, grâce à l'intelligence des hommes, le socle de la première révolution industrielle européenne, qui a en plus laissé la nature intacte. C'est ce respect de la nature, ADN de la force motrice hydraulique artisanale, qui les a condamnés à l'abandon en nuisant à leur rentabilité face aux énergies fossiles bon marché, faisant déclarer à l'administration centrale que les moulins n'ont aujourd'hui « plus d'usage ». Ce que les associations de moulin dénonçaient en vain jusqu'à la crise du Covid 19. Face au dérèglement climatique qui menace sérieusement l'humanité, les moulins et leurs seuils sont encore une fois au rendez-vous dans leur rôle historique, puisqu'ils sont capables d'atténuer immédiatement les deux menaces les plus impitoyables pour notre avenir : la pénurie d'eau, parce qu'ils sont aux bons endroits dans les rivières ; et la réduction des émissions de CO2 avec la production d'énergie hydroélectrique renouvelable, « l'énergie renouvelable par excellence » comme écrivent les parlementaires !

Un jour, nous aurons raison, espérons que ce ne soit pas trop tard.

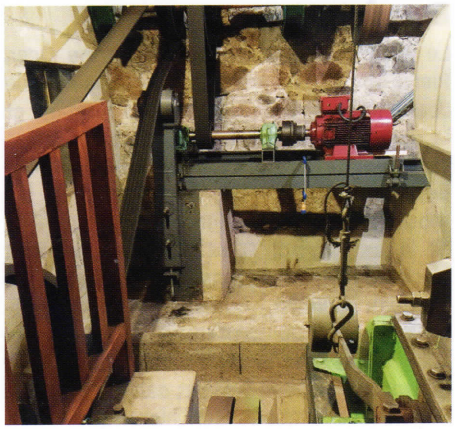

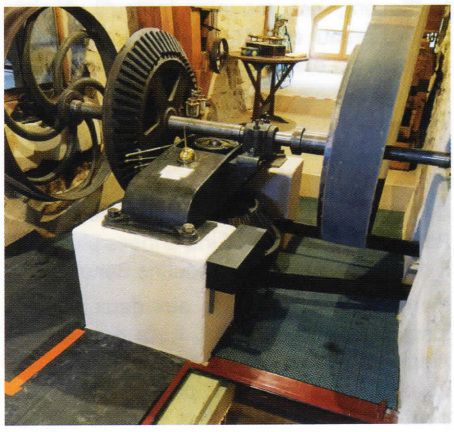

Moulin de Lespinasse, moulin Barbeau ; moulin de Beauvernais. Installations de production d'électricité.